



**PRÉFÈTE  
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Communiqué de presse

Niort, le 20 juin 2022

### **Plan de résilience Dispositif exceptionnel de prise en charge des surcoûts d'alimentation animale pour les intégrateurs**

La situation de guerre en Ukraine entraîne des perturbations fortes d'approvisionnement, tant en termes de flux que de prix. Les prix des matières premières agricoles, notamment les céréales et les protéines végétales, ont fortement augmenté.

Pour absorber une partie des hausses des coûts de l'alimentation animale, le Gouvernement a mis en place, en mai 2022, une aide à destination des éleveurs fortement impactés.

Cette compensation des surcoûts d'alimentation animale sur une durée de 4 mois (période de référence du 16 mars au 15 juillet 2021) est maintenant ouverte aux opérateurs de contrats d'intégration ou de contrats de production.

L'enveloppe allouée à ce nouveau dispositif est de 166 millions d'euros au niveau national.

Les demandes d'aide peuvent être déposées du **20 juin 2022 au 08 juillet 2022 à 14h.**

Elles sont à réaliser en ligne sur le site ***la plate-forme d'acquisition des données (« PAD ») de FranceAgriMer***, accessible à partir du site de FranceAgriMer :  
<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Plan-de-resilience-Alimentation-animale>

L'instruction des demandes se fera par la DRAAF et FranceAgriMer.

**Pôle communication  
interministérielle d'appui territorial  
de la préfecture des Deux-Sèvres**

Tél : (05.49.08.68.02 ou 68.01)  
Courriel : [pref-communication@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-communication@deux-sevres.gouv.fr)

4 rue Du Guesclin  
79099 NIORT CEDEX 09

